Conseil des droits de l’homme

40e session du Groupe de travail sur l’Examen périodique universel

**République arabe syrienne**

Genève, le 24 janvier 2022

Déclaration de la Suisse

Monsieur le Président,

Nous souhaitons la bienvenue à la délégation de la République arabe syrienne. La Suisse reste profondément **préoccupée par les violations et atteintes systématiques aux droits de l’homme** et au **droit international humanitaire** commises en Syrie par toutes les parties au conflit. Elle souhaite faire les recommandations suivantes aux autorités syriennes :

1. Mettre un terme immédiat aux **disparitions forcées, aux détentions arbitraires et au secret**, et collaborer pleinement aux efforts de tous les acteurs impliqués dans les **processus de recherche et d’identification des personnes disparues**.
2. Coopérer pleinement avec les autorités compétentes des Nations Unies pour renforcer la **protection des enfants** affectés par le conflit armé, et prendre des mesures concrètes et immédiates, notamment via la signature d'un plan d'action conjoint visant à prévenir les violations citées dans les annexes du rapport du Secrétaire général sur les enfants et les conflits armés.
3. Abroger les lois et cesser toutes les pratiques qui restreignent les **droits des individus au logement, à la terre et à la propriété**, en raison de délais trop stricts pour les faire valoir, sur la base de l’affiliation politique, du statut civil, du genre, de l’absence de documents d’identité ou du statut du service militaire.

Merci.